

En échange, les É.-U. partageront le coût de construction d'une ligne transversale rejoignant la ligne principale à Whitehorse (Yukon) ce qui facilitera l'accès au gaz canadien du delta du Mackenzie afin de répondre à la demande en énergie du Canada, lorsque le besoin s'en fera sentir.

La longueur totale du pipe-line principal atteindra presque 5 000 milles – 731 milles en Alaska, environ 2 000 milles au Canada et un autre 2 000 milles aux É.-U.

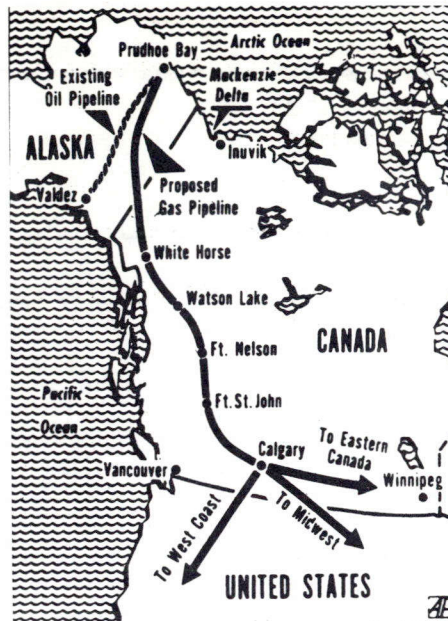
M. Trudeau, qui avec M. Carter, a pris la parole lors de la conférence de presse tenue après leur rencontre a déclaré: "Notre but est de réaliser un projet qui sera à l'avantage du peuple américain aussi bien que du peuple canadien. Quant à nous, nous sommes très heureux de l'esprit de coopération dont vous, M. le Président, et le peuple américain avez fait montre... Nous devons, en plus de soumettre le projet à nos Assemblées législatives, nous assurer que le transport même de l'énergie respectera les principes que nous avons énoncés afin de protéger l'environnement, et que, dans l'exécution de ces travaux gigantesques, les besoins légitimes des Indiens, de la population du Yukon en général et, évidemment, des provinces qui seront affectées par la ligne de transmission, seront également respectés.

Avantages pour le Canada

Dans un rapport publié le 9 septembre, M. MacEachen a déclaré "que la construction du pipe-line offrirait au Canada des avantages importants sur les plans économique, industriel et énergétique, et comporterait suffisamment de garanties pour réduire au minimum les effets néfastes de ce projet sur les plans social et de l'environnement".

M. MacEachen a signalé que les dispositions régissant la construction du pipe-line du Nord procureraient les principaux avantages suivants à notre pays:

- Accès du gaz du delta du Mackenzie, lorsqu'on aura besoin, par un embranchement latéral relié à la canalisation principale à Whitehorse, ce qui permettra d'économiser jusqu'à 14 p. cent du coût par millier de pi³ de gaz, par rapport au raccordement de Dawson d'abord envisagé par l'Office national de l'énergie; l'économie au titre du transport des 5,2 milliards de pi³ de réserves prouvées sera donc d'environ 1 milliard de dollars. (Les chiffres cités au titre des frais et économies sont une moyenne qui a été calculée sur une période de 20 ans d'exploitation, compte



tenu d'un taux annuel d'inflation de 5 p. cent et de l'absence de dépassements de devis.)

- Stimulation importante de l'exploration et de l'exploitation continues des réserves pétrolières de l'ouest de l'Arctique, jointe à la possibilité d'intensifier l'exploration dans les régions habituelles de l'ouest du pays si les excédents existants servent à élargir les marchés de l'Est non desservis à l'heure actuelle, ou à accélérer les exportations vers les É.-U., prévues en vertu des contrats en vigueur, ou à faire des échanges échelonnés, comme l'envisage l'Office national de l'énergie (O.N.F.).

Paiement anticipé

- Paiement anticipé, par la Foothills (Yukon) Ltd., pouvant atteindre 200 millions de dollars, en compensation des coûts socio-économiques de la construction du pipe-line au Yukon et pour la période de 1978 à 1982; cette somme serait déduite des futures taxes foncières prélevées sur le système.
- Versement annuel par la société du pipe-line, après l'achèvement de la canalisation, de 30 millions de dollars de taxes foncières, montant qui augmentera tous les ans en raison de l'indexation à l'indice de déflation du P.N.B. Une fois amorti le paiement anticipé de la société, le régime d'imposition proposé produirait des recettes supérieures à un milliard de dollars pendant les 25 années de vie rentable du système, si la moyenne du taux annuel d'inflation était de 5 p. cent. Ce

montant fait plus que doubler les recettes prévues en vertu de la proposition du groupe Lysyk, et triple celles que préconisait la formule de l'ONE. De plus, la Foothills (Yukon) serait tenue de verser 35 millions de dollars en taxes foncières, avant l'achèvement du pipe-line, et d'assumer certains coûts directs supportés par les gouvernements et les particuliers intéressés au projet. Pendant la période de la construction, d'autres recettes viendraient de l'impôt sur le revenu et de diverses taxes.

Création d'emplois

- Aide substantielle à l'économie grâce à la hausse directe ou indirecte de la production et de l'emploi au Canada par suite de la construction de la canalisation principale et de l'embranchement latéral du delta du Mackenzie qui entraînera au Canada des dépenses directes d'environ quatre milliards de dollars en biens et services. Le projet créera environ 100 000 années-hommes au titre de l'emploi, 69 000 d'entre elles directement affectées à la construction et 31 000 autres réparties dans le secteur économique dont l'activité sera accrue par la dépense des revenus gagnés à la construction du pipe-line. Lorsque l'activité des travaux sera à son apogée, on estime que l'on aura créé environ 2 200 emplois supplémentaires.
- Balance des paiements du Canada: celle-ci s'améliorera sensiblement tant à cause de l'afflux de capitaux associé au projet pendant la période de construction qu'en raison des versements que feront ensuite les É.-U. pour le transport du gaz de l'Alaska par le tronçon canadien du système.
- Création de débouchés à court et à long terme au chapitre de la formation et de l'emploi pour les résidents du Nord et, en particulier, les autochtones, qui sera le résultat direct ou indirect de la construction du pipe-line et de ses effets de stimulant sur l'exploration et d'autres débouchés industriels.
- Livraison de gaz naturel aux collectivités voisines du tracé du pipe-line au Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Dans le cas du Yukon, la société du pipe-line dépensera jusqu'à cinq millions de dollars en canalisations latérales de distribution de gaz aux collectivités envi-

(suite à la page 8)